



# **COMMISSION SPÉCIALE SUR L'EXPLOITATION SEXUELLE DES MINEURS**

**Mémoire présenté par le Service de  
police de la Ville de Montréal**

**7 novembre 2019**

**Montréal** 

## Table des matières

<b>Préambule</b>	<b>3</b>
<b>Contexte</b>	<b>3</b>
Le Service de police de la Ville de Montréal	3
L'expérience en exploitation sexuelle au SPVM	4
La situation particulière de Montréal en matière d'exploitation sexuelle	5
<b>Constats et pistes</b>	<b>6</b>
<b>La réalité propre de l'exploitation sexuelle</b>	<b>6</b>
Le recrutement	6
Les réseaux sociaux et la technologie	6
Déplacements et lieux d'exploitation	8
L'arrimage des lois provinciales de protection de la jeunesse	8
Les difficultés interjuridictions	8
La réglementation	9
Un marché criminel florissant	9
<b>Les personnes exploitées sexuellement</b>	<b>10</b>
La prévention, un incontournable	10
Les clientèles vulnérables	11
Les besoins en sécurité, en soutien et en hébergement	12
<b>La banalisation de la consommation d'offre sexuelle</b>	<b>13</b>
L'exploitation sexuelle est un problème réel et sérieux	13
Campagne provinciale de sensibilisation	14
La collaboration dans tout son sens	14
<b>Conclusion</b>	<b>15</b>

## Préambule

Le Service de police de la Ville de Montréal tient à remercier tous les membres de la Commission spéciale pour leur ouverture à traiter de la problématique de l'exploitation sexuelle des mineurs et à prendre en considération les réalités et les pistes de réflexion qui lui seront soulevées au cours des prochains mois.

Il s'agit d'une opportunité sans précédent de s'attarder à cette problématique qui fait de nombreuses victimes, parmi les jeunes et les personnes vulnérables, et qui a de nombreuses répercussions pour ces dernières, tout comme pour leurs proches et pour l'ensemble de la société.

Nous sommes fiers de participer à cet effort commun pour trouver des solutions à l'exploitation sexuelle des jeunes. Ces solutions passent par une concertation des efforts des acteurs de différents milieux, tant institutionnels que communautaires, qui ont un rôle à jouer dans la prévention, l'intervention et la lutte à l'exploitation sexuelle. Il est primordial d'encourager le partage des connaissances, un arrimage des différents services et une action concertée afin de prévenir l'exploitation sexuelle et d'offrir du soutien approprié aux jeunes qui sont et ont été exploités sexuellement.

## Contexte

### Le Service de police de la Ville de Montréal

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) est le deuxième service de police municipal en importance au Canada et le huitième en Amérique du Nord. Il dessert l'ensemble de l'île de Montréal, soit un territoire d'une superficie de 496 km<sup>2</sup>, où habitaient, en 2016<sup>1</sup>, tout près de deux millions de Montréalais. Environ 6 000 employés civils et policiers travaillent ensemble et collaborent avec de nombreux partenaires locaux, provinciaux et internationaux pour répondre aux besoins des Montréalais en matière de sécurité.

Le SPVM a pour mission de protéger la vie et les biens des citoyens, de maintenir la paix et la sécurité publique, de prévenir et combattre le crime et de faire respecter les lois et les règlements en vigueur (articles 48 et 69 de la *Loi sur la police*, L.R.Q. c. P-13.1). Il relève des élus municipaux qui en déterminent les effectifs, mais dont l'organisation est conjointement approuvée par le conseil d'agglomération et le ministre de la Sécurité publique sur la base des plans d'organisation policière qui lui sont soumis. Il est régi par la *Loi sur la police* et doit fournir un niveau de service 5, tel que désigné par le gouvernement dans le *Règlement sur les services policiers*.

Le modèle de police adopté par le Service, la police de quartier, s'inspire des principes de la police communautaire et situe les citoyens au cœur de son organisation.

Les postes de quartier (PDQ) sont les premiers répondants en matière de sécurité publique. Ils fournissent les services de base à la population locale qu'ils desservent. La Direction de la gendarmerie regroupe les PDQ, de même que la planification opérationnelle. Les actions des PDQ

---

<sup>1</sup> Dernier profil du recensement de Statistique Canada.

sont soutenues par les activités de la Direction des enquêtes criminelles, de la Direction de l'intégrité et des normes professionnelles, de même que de la Direction des Services corporatifs.

## L'expérience en exploitation sexuelle au SPVM

À l'aube des années 2000 à Montréal, certaines interventions et enquêtes de moralité menées par le SPVM visent plus particulièrement les personnes qui se prostituent. Des policiers prennent progressivement conscience que les personnes prostituées auprès desquelles ils interviennent sont, pour certaines, victimes de violence, stigmatisées et sous l'emprise d'un proxénète. Cette prise de conscience les amène à s'attaquer de manière proactive aux suspects et aux organisations qui exploitent les personnes prostituées, plutôt que de viser ces dernières, comme cela se faisait jusqu'alors. Dès lors apparaissent les premières condamnations d'une criminalité organisée en matière d'exploitation sexuelle.

Des situations problématiques liées à des fugues et des projets d'enquête ciblés appellent la formation d'une équipe d'enquêteurs s'attaquant directement à la prostitution juvénile. Émergent, des efforts de cette équipe, des initiatives de sensibilisation auprès des patrouilleurs et des enquêteurs, ce qui permet de démystifier l'exploitation sexuelle. Progressivement, les tabous tombent et le point de vue des victimes à l'égard de la police commence à changer. Les personnes victimes d'exploitation sexuelle comprennent que les policiers les appuient dans leur parcours de sortie de l'exploitation, elles leur font davantage confiance; une augmentation graduelle du nombre de plaintes est alors observée.

S'ensuit une décennie au cours de laquelle les dossiers d'exploitation sexuelle des mineurs et des adultes sont traités par les enquêteurs au sein de différentes unités au Service. Des efforts importants sont consentis par des policiers, qui s'investissent auprès des victimes et deviennent précurseurs en matière d'exploitation sexuelle. Un programme de sensibilisation à la traite de personnes pour les policiers et acteurs du milieu judiciaire partout au Canada voit le jour, de même qu'une formation spécialisée d'une durée d'une semaine sur ce même thème, qui est offerte encore aujourd'hui au Collège canadien de police. En somme, plusieurs stratégies sont mises en place au cours de cette décennie pour former les policiers partout au pays et pour partager nos meilleures pratiques auprès de divers intervenants et ce, même à l'international. En parallèle, l'intervention du SPVM en matière de pornographie juvénile et de cyberenquête se développe.

En 2010 est créé le programme Les Survivantes<sup>2</sup>, mis sur pied par des agentes du SPVM et par lequel des milliers de policiers et d'intervenants ont été sensibilisés à la dure réalité du milieu de la prostitution. Les témoignages saisissants offerts par des survivantes de l'exploitation sexuelle permettent à tous de mieux comprendre cette réalité et de faire tomber les tabous et les préjugés. En écoutant celles-ci raconter leurs histoires, les policiers de Montréal et des autres corps policiers comprennent davantage ces femmes qu'ils côtoient au quotidien. Ils sont ainsi mieux équipés pour intervenir auprès des victimes d'exploitation sexuelle. Ce programme a également contribué à supporter des centaines de victimes pour qui la judiciarisation n'est pas une voie qu'elles souhaitent emprunter. Les agentes du programme Les Survivantes ont offert à ces victimes de

---

<sup>2</sup> Ce programme sera présenté en début d'année 2020 à la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs lors de sa visite à Montréal.

même qu'à leurs proches un soutien et une référence vers les organismes avec qui elles ont créé des liens.

Le SPVM compte présentement une équipe de 13 policiers qui sont dédiés à la lutte au proxénétisme sur son territoire. Cette équipe regroupe des enquêteurs, ainsi que les agentes du programme Les Survivantes.

Fort de l'expertise développée dans le domaine de l'exploitation sexuelle, le SPVM est un acteur de premier plan et participe activement à différents comités interministériels, tant fédéraux<sup>3</sup> que provincial<sup>4</sup>. Sa participation a contribué aux travaux menant à l'adoption de projets de loi de même qu'à l'élaboration de la Stratégie gouvernementale de lutte à la violence sexuelle du Gouvernement du Québec.

### La situation particulière de Montréal en matière d'exploitation sexuelle

Montréal est une ville vivante, actuelle, qui présente de multiples facettes. Centre culturel incontournable aux divers événements pour de nombreuses personnes à travers le monde, Montréal demeure une plaque tournante de plusieurs activités criminelles.

Au Québec, Montréal est la plus grande ville en termes de population qui y transite, et elle attire un grand nombre de jeunes qui cherchent à vivre la griserie des activités et l'effervescence du grand centre urbain ou qui recherchent un milieu plus ouvert et cosmopolite. Il est estimé qu'environ 600 000 déplacements quotidiens vers Montréal sont faits par des habitants de la Rive-Sud, de Laval, de la couronne nord et de la couronne sud<sup>5</sup>. Elle est malheureusement aussi la ville d'où proviennent le plus grand nombre de proxénètes qui mènent leurs activités tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la province, et font en sorte que les personnes qu'ils exploitent sont aussi déplacées<sup>6</sup>.

Le SPVM reçoit chaque année de nombreux appels pour des individus soupçonnés d'être des proxénètes mais aussi pour des jeunes victimes d'exploitation sexuelle. Un flou demeure sur les raisons qui font en sorte que les victimes d'exploitation sexuelle provenant de Montréal se voient exploitées partout à travers la province ou ailleurs, alors que ce n'est pas le cas pour d'autres victimes issues d'autres villes ou provinces. Une attention soutenue doit être portée à cette réalité, puisque les victimes de cette exploitation sont particulièrement stigmatisées et vulnérables.

---

<sup>3</sup> Comités interministériels dans le cadre de l'adoption de projets de loi touchant la traite de personnes.

<sup>4</sup> Comité interministériel provincial sur l'exploitation sexuelle.

<sup>5</sup> Cette estimation, arrondie, a été produite par l'enquête Origine-Destination, en 2013, étude réalisée par l'Autorité régionale de transport métropolitain. Ces données sont cependant conservatrices, et il est possible d'estimer que la population flottante des travailleurs et des étudiants se déplaçant à Montréal quotidiennement atteint aujourd'hui près de trois quarts de millions de personnes.

<sup>6</sup> Les dossiers d'enquête en exploitation sexuelle du SPVM nous permettent d'avancer cette constatation. Cette situation est liée à l'avantage que constitue le déplacement, et s'articule autour de trois volets : 1) il s'agit d'une stratégie qui suit *l'économie de marché* (aller là où les clients se trouvent); 2) il s'agit d'une *stratégie d'isolement*, permettant d'accentuer le caractère exotique et d'exploiter la vulnérabilité, la naïveté et la nouveauté, recherchées par les clients, et; 3) il s'agit d'une stratégie de *nomadisme*, permettant aux exploitateurs de poursuivre leurs activités sans être arrêtés ou interrompus.

Certes, l'exploitation sexuelle se déroule partout au Québec et a ses ramifications jusque dans d'autres provinces du Canada. Néanmoins la réalité particulière de Montréal appelle à une considération adaptée tenant compte du nombre de victimes et de dossiers, en marge des besoins provinciaux en matière de lutte à l'exploitation sexuelle.

## Constats et pistes

L'expérience cumulée au cours des vingt dernières années des policiers au SPVM en matière d'exploitation sexuelle nous permet de mettre en lumière des défis et enjeux auxquels ces derniers se heurtent dans leurs interventions, notamment dans les dossiers d'enquête. L'expérience acquise permet aussi de jeter un regard sur les besoins des victimes et les actions qui pourraient permettre d'avoir un réel impact dans la lutte à l'exploitation sexuelle, dans un effort combiné des parties prenantes, et bien au-delà de la seule action policière.

### La réalité propre de l'exploitation sexuelle

L'exploitation sexuelle présente certaines caractéristiques qui la distinguent d'autres crimes contre les personnes. Certaines embûches directement liées à ces particularités permettent de mettre l'accent sur ce qui pourrait être amélioré dans la lutte contre cette forme de criminalité.

#### Le recrutement

Les proxénètes et les clients-abuseurs usent de toutes sortes de stratagèmes pour recruter les jeunes et les exploiter sexuellement. Les différentes manières de procéder au recrutement ont subi ces dernières années de grands bouleversements, accélérées de manière exponentielle par les opportunités qu'offre l'avancement des technologies.

#### *Les réseaux sociaux et la technologie*

À l'heure actuelle, la place de l'internet dans nos vies est incontestable. Une très vaste majorité des jeunes de moins de 25 ans possède un téléphone cellulaire et est active sur les réseaux sociaux. Les jeunes sont souvent de grands consommateurs des innovations technologiques, à l'affût des nouvelles versions d'appareils intelligents. Cette réalité s'avère être une opportunité sans précédent pour les proxénètes et les clients-abuseurs qui ont facilement accès au bassin de jeunes et à leurs informations.

L'utilisation des technologies et de l'internet ajoute à la mouvance et à l'agilité de l'exploitation sexuelle. Il devient dès lors plus ardu de détecter et de suivre l'offre de services sexuels, puisque les espaces de recrutement ou les vitrines sur lesquelles les services sont offerts changent et évoluent fréquemment, ou alors se dirigent vers le *Deep* ou le *Dark Web*.

Il est difficile à l'heure actuelle de dénombrer l'offre de services sexuels disponible sur l'une ou l'autre des plateformes qui existent sur l'internet, ce qui laisse clairement entendre qu'il y a davantage de situations d'exploitation sexuelle que celles qui sont détectées ou dénoncées.

En outre, les moyens de suivre l'évolution des technologies au sein des corps policiers n'ont pas suivi, et la lourdeur actuelle des manipulations et techniques d'extraction menant à l'analyse et à la divulgation de la preuve contenue dans les différents appareils électroniques serait grandement amoindrie par le recours à des spécialistes en la matière.

L'évolution des technologies et les moyens actuels de communication ont aussi permis l'accentuation d'une autre forme de criminalité, qui relève elle aussi de l'exploitation sexuelle. La cyberprédation est un crime est en constante évolution. Les différentes plateformes Internet permettant les échanges d'images pornographiques se multiplient. Les cyberprédateurs raffinent leurs techniques. Dès lors, des formations contemporaines spécialisées en informatique adaptées à la réalité de la pornographie juvénile s'imposent. Ces formations pourraient assurer que les équipes connaissent les dernières avancées et utilisent les meilleures techniques d'enquêtes disponibles. Notons au passage que la capacité d'achat somme toute limitée des services de police en matière d'équipements et de logiciels spécialisés se révèle un frein important, tant en matière d'exploitation sexuelle liée aux activités de proxénétisme qu'en matière de pornographie juvénile.

Ceci étant dit, il est primordial de développer et soutenir une expertise de pointe en matière d'utilisation des réseaux sociaux chez les corps policiers. Ces derniers accusent déjà un certain retard par rapport aux avancées technologiques. De plus, l'analyse et la divulgation de la preuve en lien avec les appareils numériques s'avère une activité qui monopolise les enquêteurs. Il est essentiel de permettre l'acquisition et le maintien de compétences chez les enquêteurs, mais aussi d'assurer la présence de personnel spécialisé en soutien technologique afin de permettre aux organisations policières d'être agiles, de suivre les tendances en émergence et de pouvoir avoir un impact sur la prolifération de l'exploitation sexuelle.

La mise en place d'équipes intégrées multidisciplinaires est une voie intéressante à considérer. En effet, la présence en continu du personnel spécialisé en soutien technologique pourrait permettre d'être meilleurs pour dénouer les enjeux liés à l'exploitation sexuelle. Ces derniers pourraient directement contribuer à la mise à jour des connaissances dans le domaine et à l'adéquation des moyens d'enquête.

Cette évolution des technologies et moyens de communication a aussi vu l'avènement de la prolifération de la distribution non consensuelle d'images intimes chez les mineurs. La grande majorité des enfants et des adolescents ont maintenant accès à la technologie. Il n'est pas rare qu'ils possèdent des téléphones intelligents, tablettes numériques ou autres appareils qui leur permettent de s'échanger des messages photo et/ou vidéo. Malheureusement, ces outils de communication ne sont pas toujours utilisés de la bonne façon. D'ailleurs, le nombre d'infractions de distribution non consensuelle d'images intimes chez les jeunes d'âge mineur, créées en 2015 au niveau du Code criminel canadien, continue d'augmenter.

**Recommandation :**

1. Développer et soutenir une expertise de pointe en matière d'utilisation des réseaux sociaux chez les corps policiers, par l'acquisition et le maintien de compétences chez les enquêteurs et la présence de personnel spécialisé en soutien technologique.

## Déplacements et lieux d'exploitation

L'exploitation sexuelle des mineurs se déroule partout au Québec. Elle est caractérisée par de multiples déplacements de la part des proxénètes pour rentabiliser l'exploitation et se déroule dans divers lieux. Nous verrons de quelle façon des modifications à certaines lois et réglementations pourraient permettre d'avoir un impact sur cette réalité.

### *L'arrimage des lois provinciales de protection de la jeunesse*

Les dossiers d'exploitation sexuelle se circonscrivent parfois dans la seule province de Québec. Malheureusement, il arrive trop souvent que l'exploitation franchisse les frontières provinciales et se déroule aussi ailleurs au Canada. Dès lors, les organisations policières, et particulièrement le SPVM, doivent composer avec une disparité dans l'application des différentes lois de protection de la jeunesse des provinces canadiennes. Cette disparité limite parfois de façon importante les pouvoirs des policiers et donc la portée de leurs actions pour contrer l'exploitation sexuelle et protéger les victimes mineures.

Il y a lieu de souligner que cet arrimage repose en grande partie sur une meilleure connaissance de la part des policiers de Montréal à l'égard de la Loi de protection de la jeunesse, car elle s'avère un outil complémentaire dans l'application de leur champ d'action (pouvoirs et devoirs des policiers) pour protéger les victimes d'exploitation sexuelle.

#### Recommandation :

2. Développer un protocole pour l'application efficiente des différentes lois de protection de la jeunesse des provinces canadiennes afin de lutter efficacement contre le déplacement des jeunes exploités sexuellement.

### *Les difficultés interjuridictions*

Il n'est pas rare que les dossiers d'enquête en matière d'exploitation sexuelle mettent en lumière une exploitation qui se déroule dans plusieurs villes, à l'intérieur du Québec ou même dans d'autres provinces. Plusieurs des jeunes exploités sexuellement qui portent plainte à Montréal ont été promenés dans d'autres lieux où s'appliquent d'autres juridictions. Nous constatons que les connaissances des procureurs à l'égard des pouvoirs d'accusation lorsque les infractions sont commises dans plusieurs juridictions, ou à l'extérieur du Québec, peuvent être incomplètes, voire limitées. Cette constatation nous amène à proposer la mise sur pied d'un procureur coordonnateur provincial, qui aurait pour rôle de coordonner les différents tribunaux afin d'assurer une poursuite juste et diligente dans les dossiers d'exploitation sexuelle et minimiser les embûches rencontrées par les policiers lorsqu'il s'agit de porter des accusations.

#### Recommandation :

3. Créer la fonction de procureur-coordonnateur au sein du milieu judiciaire afin de permettre un meilleur arrimage lors du dépôt d'accusations dans les dossiers pour lesquels plus d'une juridiction est impliquée.

### La réglementation

La réglementation municipale varie non seulement d'une municipalité à l'autre au Québec, mais aussi d'un arrondissement à l'autre, sur l'île de Montréal. Lorsqu'une réglementation restreint les paramètres entourant les lieux où il peut y avoir de l'exploitation sexuelle, tels que les salons de massages, il devient plus difficile pour ces entreprises d'avoir pignon sur rue. Cependant, ce resserrement de la réglementation amène les abuseurs à déplacer les personnes qu'ils exploitent. Réfléchir à appliquer des modifications au volet réglementaire encadrant les lieux d'exploitation de manière uniforme et coordonnée devient essentiel afin de prévenir le simple déplacement des activités d'exploitation sexuelle.

Le concours de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), par exemple, pour développer une stratégie provinciale en matière de réglementation municipale visant à interdire ou encadrer de manière uniforme les lieux d'exploitation sexuelle, pourrait avoir une incidence sur l'exploitation sexuelle, au-delà d'une modification au Code criminel.

#### Recommandation :

4. Développer avec le soutien de l'UMQ une stratégie provinciale visant à uniformiser la réglementation municipale touchant les lieux d'exploitation sexuelle au Québec.

L'apparition des plateformes permettant la location de logement par les particuliers, telles Airbnb, vient ajouter à la liste des lieux où peuvent se produire des activités d'exploitation sexuelle. Une réflexion concertée et des travaux visant l'adoption de mesures prévenant ce type d'activités pourraient être envisagés auprès des responsables de ces dites plateformes, dans l'optique de resserrer la réglementation et mieux encadrer l'utilisation de leurs services.

#### Recommandation :

5. Réviser la réglementation touchant les lieux de location et de réservation de logements de particuliers au Québec, afin d'encadrer les activités pouvant y avoir cours.

### Un marché criminel florissant

L'exploitation sexuelle des personnes génère des profits faramineux pour ceux qui s'y adonnent. Une étude exploratoire menée il y a quelques années avait permis de constater, dans une estimation conservatrice de l'ampleur des profits réalisés par les proxénètes, qu'une seule personne exploitée pouvait facilement rapporter 100 000\$ par année<sup>7</sup>. Cette exploitation est d'autant facilitée par le fait que ce qui est vendu est moins facilement retraçable que pour d'autres crimes, comme les crimes liés aux drogues; la marchandise qui est échangée se révèle être une personne ainsi que les services sexuels qu'elle peut offrir.

Il pourrait être judicieux d'envisager de traiter l'exploitation sexuelle en enquête sous l'angle des produits tirés de cette forme de criminalité. Toutefois, cette piste requerrait la révision de

---

<sup>7</sup> Cette estimation, réalisée par l'équipe de Recherche et planification du SPVM en 2010, se basait sur un calcul de 500\$ de profit par jour, à raison de 4 jours par semaine, tout au long d'une année.

plusieurs lois encadrant le traitement des produits de la criminalité<sup>8</sup> et des biens infractionnels, de manière à inclure l'exploitation sexuelle parmi les activités criminelles visées.

Le modèle d'action concertée pour contrer les économies souterraines en matière de tabac, d'alcool et de cannabis constitue certainement une voie à suivre dans l'élaboration d'une équipe d'enquête intégrée. Ce changement du centre d'intérêt permettrait une action unifiée des corps policiers et une attaque directe aux profits que génère le marché de l'exploitation.

Recommandations :

6. Instaurer une table de réflexion impliquant les différents acteurs concernés afin de procéder à la révision des diverses lois encadrant le traitement des produits de la criminalité et des biens infractionnels, de manière à inclure l'exploitation sexuelle.
7. Développer une stratégie d'action concertée entre les corps policiers québécois visant à contrer le marché criminel de l'exploitation sexuelle des mineurs.

## Les personnes exploitées sexuellement

### La prévention, un incontournable

Depuis plusieurs années, un des atouts essentiels dans notre approche en matière de lutte au proxénétisme repose sur le programme Les Survivantes. Le programme vise en grande partie à sensibiliser des intervenants de différents organismes et institutions au dépistage des situations d'exploitation sexuelle et une meilleure coordination des ressources leur venant en aide.

Par ailleurs, ce programme, outre la portion dédiée à la sensibilisation d'intervenants de tous les horizons, intervient directement auprès des victimes lorsqu'un dossier d'enquête semble mener à l'impasse. Les agentes liées au programme apportent soutien et écoute aux victimes et à leurs proches. De plus, le programme participe à la mise en place de nouvelles stratégies d'intervention en lien avec les partenaires. À titre d'exemple, le programme participe au projet SPHÈRES, un projet concerté regroupant différents intervenants communautaires et du milieu de la santé, visant à venir en aide aux personnes exploitées sexuellement. Le projet s'adresse aux jeunes Montréalais, filles et garçons, âgés de 12 à 24 ans, et souhaite mettre en place un filet de sécurité auprès de ces jeunes en travaillant en collaboration avec la famille, le milieu communautaire et institutionnel pour favoriser la continuité des soins et des services notamment durant le passage de l'adolescence à l'âge adulte.

Un programme de prévention intitulé «Si j'avais su !» est en cours de développement et verra le jour en 2020. Il s'agit d'une initiative du module de pornographie juvénile, en collaboration avec la division de la prévention et de la sécurité urbaine et l'ensemble des commissions scolaires de la région de Montréal. Ce programme a pour but de sensibiliser les jeunes de troisième secondaire aux dangers associés au partage d'images intimes.

---

<sup>8</sup> Parmi ces lois, notons la *Loi sur la confiscation, l'administration et l'affectation des produits et instruments d'activités illégales*, la *Loi sur le ministère du Revenu* ainsi que la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Des modifications devraient également être apportées à l'article 462.32 du Code criminel.

Le SPVM travaille également au projet RADAR, qui vise à mobiliser des acteurs susceptibles d'être en contact avec les victimes de la traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle dans le milieu hôtelier et du transport de personnes. L'objectif est de sensibiliser le personnel à la problématique, tout en l'outillant afin d'être en mesure de signaler aux autorités des victimes potentielles. Ce projet se déroule en partenariat avec le Service de police de la Ville de Laval (SPL), le Service de police de l'agglomération de Longueuil (SPAL), le Service de police de VIA Rail Canada inc., Info-Crime Montréal, l'Association des Hôtels du Grand Montréal (AHGM), Jeunesse au Soleil/Sun Youth, le Bureau du taxi de Montréal (BTM) et le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC). Ce projet a permis, depuis juin 2017, de rejoindre quelque 860 personnes œuvrant dans le milieu hôtelier ou dans le transport.

Par ailleurs, des initiatives novatrices permettent d'aller vers les personnes exploitées sexuellement, là où elles se trouvent. C'est le cas du programme IKAT, qui se déroule dans la ville de Québec, et qui permet, par un ciblage des annonces d'offres sexuelles par des patrouilleurs sur le terrain, de dépister les situations potentielles d'exploitation sexuelle, parfois liées à une situation de fugue, tout en offrant support et soutien aux personnes qu'ils rencontrent. Comme Montréal est un marché de choix pour l'offre sexuelle et que l'on observe la venue d'un grand nombre de jeunes provenant de l'extérieur, il serait judicieux d'envisager la mise en place d'une telle escouade pour aller directement vers les personnes et plus particulièrement les jeunes pouvant se trouver en situation d'exploitation sexuelle. Un tel projet pourrait ajouter une nouvelle perspective en se combinant aux efforts concentrés à la sensibilisation du personnel du milieu hôtelier, dans le cadre du projet RADAR.

Il appert que la poursuite des efforts de prévention s'avère centrale puisqu'elle permet de rejoindre un grand nombre de personnes, à une plus grande échelle, et qu'elle a un effet indéniable auprès des victimes et dans la manière dont les acteurs des milieux institutionnels et policiers interviennent auprès des personnes exploitées sexuellement.

**Recommandation :**

8. Financer et promouvoir les initiatives et les programmes de prévention existants, dont le programme Les Survivantes et IKAT, et encourager leur déploiement dans les organisations policières à travers la province.

### Les clientèles vulnérables

Les dossiers traités par les enquêteurs révèlent souvent une ou des vulnérabilités chez les victimes. Il est observé que les proxénètes et les clients-abuseurs, en plus de profiter du jeune âge de leurs victimes, exploitent aussi les carences amoureuses, les situations familiales difficiles, les personnes qui sont en situation de fugue ou encore les personnes qui appartiennent à une minorité culturelle ou les personnes appartenant aux groupes LGBTQ2S+<sup>9</sup>.

---

<sup>9</sup> Nous avons opté pour la définition employée par Jeunesse J'écoute, et présentée sur le site <https://jeunessejecoute.ca/information/lgbtq2s-ca-veut-dire/>, consulté le 5 novembre 2019.

Au cours des dernières années, le SPVM, avec les agentes du programme Les Survivantes, s'est intéressé plus particulièrement à l'exploitation sexuelle des personnes issues des communautés autochtones. Les Survivantes ont participé au comité de travail de prévention en matière d'exploitation sexuelle pour les personnes autochtones en centre urbain et elles ont mis en place un volet autochtone au programme, qui compte maintenant 3 survivant(e)s autochtones. Un nouvel outil en la matière intitulé « Mon ami mon agresseur » est d'ailleurs paru au printemps 2019.

L'exploitation sexuelle des garçons intéresse également le SPVM, afin de leur offrir un soutien et un accompagnement adapté à leur situation d'exploitation. Les liens développés par les agentes du programme Les Survivantes avec les intervenants du milieu permettent d'apprendre que l'exploitation sexuelle des garçons se déroule dans un tout autre ordre que celle des jeunes filles, en ce sens que les jeunes garçons exploités sexuellement ont souvent vécu une victimisation antérieure à l'exploitation. Les garçons sont plus souvent en détresse au plan monétaire; ils visent ainsi à assurer leur survie et poursuivre leur consommation de drogues.

Le SPVM souhaite intervenir auprès de ces nouvelles clientèles, mais rencontre une limite de capacité entre la perspective de développer des services pour ces groupes et maintenir le suivi et les services offerts jusqu'ici.

**Recommandation :**

9. Financer les initiatives visant l'intervention et la prévention auprès des personnes issues des minorités culturelles et des personnes appartenant aux groupes LGBTQ2S+, tout en maintenant l'offre de services actuelle en matière de prévention et d'intervention en exploitation sexuelle.

### Les besoins en sécurité, en soutien et en hébergement

Les victimes d'exploitation sexuelle n'ont pas uniquement besoin de soutien, d'écoute et d'accompagnement. Elles ont aussi besoin que leur sécurité soit assurée alors qu'elles tentent de se soustraire de l'emprise de leurs agresseurs. Souvent, les victimes d'exploitation sexuelle et leurs proches sont visés par des menaces de la part des proxénètes, mais aussi lorsqu'elles se présentent devant les tribunaux. Il va sans dire que le soutien et l'accompagnement des victimes tout au long du processus judiciaire sont déterminants dans la poursuite d'un dossier et dans le succès de celui-ci. Il devient impératif d'assurer une plus grande sécurité pour les victimes d'exploitation et leur famille. Ainsi, des moyens permettant d'assurer des conditions adéquates pour la tenue du témoignage des victimes, tel que le recours aux télé-témoignages, lorsque possibles, ou à la présence de constables spéciaux dédiés à assurer la sécurité dans les causes d'exploitation sexuelle, devraient être encouragés.

**Recommandation :**

10. Étudier différents moyens visant à assurer la sécurité des victimes tout au long du processus les menant à quitter leur situation d'exploitation sexuelle.

Par ailleurs, les personnes exploitées sexuellement font parfois face à plus d'une difficulté. Il existe peu de ressources en hébergement pour recevoir ces personnes, et elles ne sont guère adaptées pour accueillir celles qui sont aux prises avec des problèmes graves de dépendance ou de santé mentale.

Recommandation :

11. Offrir des services d'hébergement tenant compte des besoins multiples des victimes d'exploitation sexuelle.

Le programme d'indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC) ne considère pas les victimes d'exploitation sexuelle. Pourtant, il s'agit d'un crime qui a des répercussions très graves dans la vie des personnes. Les victimes sont contraintes d'invoquer les crimes dérivant de l'exploitation, comme les voies de fait ou l'agression sexuelle, pour pouvoir correspondre aux critères d'admissibilité de la loi<sup>10</sup>. Qu'il s'agisse d'un besoin de soutien psychologique ou de soins de santé résultant de l'abus, les services couverts pour ces crimes dérivés de l'exploitation ne sont pas proportionnels à la gravité de la victimisation subie, puisque l'évaluation de la situation ne tient pas compte de la situation dans son ensemble. Trop souvent, les lacunes du système d'indemnisation conduisent à une seconde victimisation pour les personnes exploitées sexuellement.

Recommandation :

12. Réviser la liste des actes criminels reconnus par l'IVAC pour y ajouter l'exploitation sexuelle.

## La banalisation de la consommation d'offre sexuelle

L'exploitation sexuelle a un impact important dans la vie des victimes mais aussi dans la vie des proches et dans la population en général, comme l'a bien démontré la série télévisée *Fugueuse*. De nombreuses conséquences pour les victimes sont bien documentées dans la littérature et il est central de reconnaître l'ampleur de la problématique pour être en mesure d'y faire face.

### L'exploitation sexuelle est un problème réel et sérieux

Dans son dernier bilan de l'année 2018, l'équipe dédiée au proxénétisme a traité 301 dossiers d'exploitation sexuelle de personnes adultes et mineures, dont le tiers a été directement traité par le programme Les Survivantes. Ces dossiers trouvent majoritairement leur origine dans un rapport ou un signalement au poste de quartier (pour environ les 2/3 de l'ensemble des dossiers), ou encore sont acheminés à l'équipe par le biais de l'entente-multi avec la Direction de la protection de la jeunesse ou proviennent de la référence de partenaires externes ou de victimes vivant une forme quelconque de pression de la part de leur agresseur. Il faut noter que ces dossiers impliquent tous une notion d'urgence puisqu'une victime d'exploitation, dont la sécurité et l'intégrité est en danger, a clairement été identifiée. À titre indicatif, les enquêteurs ont

---

<sup>10</sup> Voir à ce sujet la chronique de Rima Elkouri, « Ceci n'est pas un crime », parue et consultée sur le site [www.lapresse.ca](http://www.lapresse.ca) le 30 octobre 2019.

rencontré quelque 200 femmes victimes ou témoins d'exploitation sexuelle, au cours de l'année 2018, dont 35% avaient moins de 18 ans. Au cours de cette même année, les données indiquent un taux de condamnation de 96% pour les personnes arrêtées par l'unité.

Les données disponibles à l'égard des dossiers ayant mené à une condamnation font état d'une peine moyenne de 36 mois d'incarcération pour des accusations de proxénétisme, alors que les plus longues sentences ont cumulé de 6 à 7 ans dans des dossiers alliant la traite de personnes et le proxénétisme.

### *Campagne provinciale de sensibilisation*

Force est de constater, d'après les dossiers traités au cours des dernières années, que l'achat de services sexuels ne diminue pas. Des opérations visant les clients de jeunes mineurs exploités sexuellement sont régulièrement orchestrées par le SPVM. Outre les opérations clients, les victimes transmettent parfois des informations concernant ces derniers lorsqu'elles portent plainte auprès du Service, ce qui conduit à porter des accusations envers ces clients-abuseurs.

Une intervention visant les clients doit s'accompagner d'une campagne de sensibilisation et de prévention rappelant les conséquences découlant de l'achat de services sexuels de mineurs afin qu'elle ait un impact étendu et complet.

L'expérience cumulée et les données disponibles permettent de mettre en évidence que l'offre de services sexuels ne provient pas toujours d'un choix. Une campagne provinciale de sensibilisation visant le grand public, par le biais de messages-chocs mettant à l'avant-scène les impacts de l'exploitation sexuelle pourrait permettre de lever la banalisation qui prévaut à l'égard de la consommation de services sexuels. Cette campagne pourrait à la fois comprendre des messages à l'égard de la pornographie juvénile, comme étant une autre forme d'exploitation sexuelle des mineurs.

#### Recommandation :

13. Créer une campagne de sensibilisation du grand public aux impacts de l'exploitation sexuelle sur les personnes qui en sont victimes, particulièrement les mineurs.

### La collaboration dans tout son sens

L'exploitation sexuelle des mineurs ne sera pas endiguée par l'unique action policière. Le concours de tous les intervenants de différents milieux institutionnels et communautaires s'avère nécessaire afin d'arriver à contrer cette criminalité lourde de conséquences.

Un meilleur maillage dans la lutte à l'exploitation et l'offre de services auprès des personnes exploitées sexuellement est plus que souhaitable. La majorité des corps de police travaillent en collaboration avec les Centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) présents sur leur territoire, mais il faut continuer d'appuyer les initiatives de travail d'équipe pour appuyer les victimes.

Beaucoup d'efforts sont consacrés à la lutte à l'exploitation sexuelle, mais aussi aux fugues et aux disparitions. Cette action n'est cependant pas articulée de manière complémentaire. Il y aurait

pourtant de nombreux avantages à lier les interventions d'une multiplicité d'acteurs pour agir de façon concertée et efficace sur les deux plans.

Il serait aussi souhaitable de travailler à une formation sur les pouvoirs et les devoirs en matière de protection de la jeunesse afin que les policiers puissent saisir l'effet immédiat de rejoindre les jeunes potentiellement à risque d'être exploités sexuellement au quotidien. Ces approches proactives auprès des jeunes à risque sont complémentaires aux efforts consacrés aux enquêtes se déroulant à moyen ou long terme et au travail des enquêteurs, qui est davantage fonction des opportunités d'enquête lorsque se présente une victime d'exploitation sexuelle qui accepte de porter plainte.

#### Recommandations :

14. Faire tomber les barrières bureaucratiques entre les différents acteurs concernés par l'exploitation sexuelle des mineurs pour une meilleure collaboration et un meilleur arrimage.
15. Former les policiers sur les pouvoirs et les devoirs liés à la protection de la jeunesse, par le biais de l'ENPQ.

## Conclusion

L'exploitation sexuelle des mineurs est un crime contre la personne qui a de lourdes conséquences pour les victimes et leurs proches. Montréal, métropole du Québec, est particulièrement touchée par l'exploitation sexuelle. Cette exploitation doit cesser afin de permettre que les jeunes puissent vivre une vie exempte de situations d'abus et de violence et devenir les adultes de demain.

Il s'avère essentiel de doter les corps policiers des moyens de lutter contre l'exploitation sexuelle des jeunes. Cet appui passe par le renforcement des équipes et des moyens d'enquête, par le soutien et l'accès à des outils et des équipements à la fine pointe leur permettant de s'attaquer directement aux proxénètes ainsi qu'aux clients-abuseurs, de même que par la présence de personnel compétent et engagé permettant d'offrir le soutien nécessaire aux victimes lorsqu'elles se tournent vers la police et le système de justice.

Une intervention juste et adaptée en la matière trouve sa source dans une formation adéquate, permettant aux divers acteurs de tous les milieux concernés, incluant les policiers, de bien comprendre le phénomène et de recourir à tous les outils qui sont à leur disposition pour faire une différence dans la lutte contre l'exploitation sexuelle.

Le milieu policier a pu développer nombre d'initiatives de prévention, qui viennent compléter ses actions et interventions de répression. Soutenir ces initiatives et programmes de prévention permet de rejoindre les personnes exploitées là où elles se trouvent, de leur offrir une autre perspective à l'égard de cette forme d'abus, trop souvent banalisée, et d'agir sur plusieurs plans afin d'aider les victimes à se sortir de leur situation d'exploitation sexuelle. La détection des jeunes qui ne sont pas encore exploités mais sont à risque de l'être s'avère tout aussi importante afin

d'empêcher qu'ils ne tombent aux mains des exploiters et vivent des traumatismes liés à leur parcours d'exploitation.

Pour arriver à lutter efficacement contre l'exploitation sexuelle des mineurs, il est essentiel que tous les acteurs des différents milieux, qu'ils soient institutionnels ou communautaires, unissent leurs efforts et collaborent afin d'arrimer leurs actions. Tout un chacun peut contribuer, dans une mosaïque de services, d'initiatives et d'interventions, à mettre un terme à l'exploitation sexuelle des jeunes et les aider au cours de leur parcours de sortie de cette forme d'abus.

Le SPVM a été un pionnier dans la lutte contre l'exploitation sexuelle au Québec. En dépit de toute l'expérience cumulée, force est de constater qu'il est impossible d'y arriver seul. Le SPVM renouvelle son engagement à participer à tous les efforts permettant de concerter les actions des divers partenaires pour contrer l'exploitation sexuelle des jeunes Québécois.